

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD165-2014

Nombre de membres du conseil	
en exercice	67
Présents	54
Votants	61
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 19 septembre 2014

LE 25 septembre 2014, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Auzou

CONVENTION DE CONFECTION DE REPAS POUR LA MICRO CRECHE LES PETITOUS AVEC LA COMMUNE DE CHATEAU L EVEQUE

M. AUZOU, Président

Secrétaire de séance : M. LECOMTE

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, BELOMBO, ROUFFINEAU, CONTIE, GATAULT, CHABREYROU, DORET, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, RAT-SOULIER, MOULENES, PAUL, SALINIER, DECABRAS SALOMON.

MM. BUISSON, COUNIL, DESPLAT, SUBERBERE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, CROUZAL, PROTANO, GEOFFROY, BONNET, LE PAPE, LACOSTE, LARRE, RIGAUD, LAROCHE, BREAU, LARENAUDIE, BARBANCEY, CIPIERE, GIRADEL, MOSSION, MOTTIER, MATHIEU, PASSERIEUX, REYNET, BUFFIERE, TALLET, GENDRE, COLBAC, GEORGIADDES.

M. LACOUR-COULON suppléant de M. BONNET

ABSENTS : Mmes DE PISCHOF, DATRIER, RAT-SOULIER, PERRAUD-DAUSSE, MONTEIL-MAYAUD.

MM. BEYLOT, BERIT DEBAT, AUDI, DUNOYER, MOYRAND, TENAILLON, ROUQUIE, BONNET, REYNET.

POUVOIRS

Mme DE PISCHOF	Pouvoir à	Mme BELOMBO
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. KHAIRALLAH
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. CIPIERE
M. MOYRAND	Pouvoir à	M. GIRADEL
Mme RAT-SOULIER	Pouvoir à	M. DARTENCET
M. TENAILLON	Pouvoir à	M. MACARY
M. ROUQUIÉ	Pouvoir à	M. MOSSION

CONVENTION DE CONFECTION DE REPAS POUR LA MICRO CRECHE LES PETITOUS AVEC LA COMMUNE DE CHATEAU L EVEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu' au 1^{er} janvier 2013, la CAP a repris en gestion la micro crèche de Château l'Evêque. La structure est passée en tarification PSU.

A ce jour, les familles apportent les repas pour leurs enfants alors que la tarification PSU incite fortement le gestionnaire par une majoration financière de la PSU à fournir les repas depuis le 1^{er} janvier 2014.

Considérant que pour offrir le même niveau de service à tous les usagers des crèches, une délibération de principe a déjà été prise en ce sens en juin 2014.

Qu' il n'y aura pas d'augmentation de prix pour les usagers.

Considérant que pour la fourniture des repas à la micro crèche (déjeuner et goûter), il est envisagé un partenariat avec la commune de Château l'Evêque. L'élaboration et la livraison des repas se feront suivant un cahier des charges déjà appliqué dans les autres établissements micro crèches.

Que cette mise en place se ferait à compter du 13 octobre 2014 pour un prix unitaire de journée par rationnaire à 3,50 €. Le prix est révisable chaque année. Le coût total estimé pour l'année est de 6 300 €.

Que la majoration financière de la PSU permettra de financer 88% de ce coût en 2017.

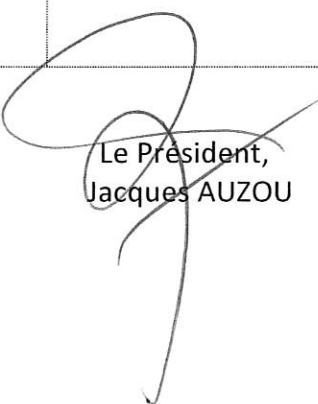
Que le Grand Périgueux doit faire l'acquisition de matériels destinés à la livraison des repas pour les mettre à disposition de la commune. L'achat est estimé à 700 €. Une subvention à hauteur de 80% peut être obtenue auprès de la CAF.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de fournitures de repas avec la commune de Château l'Evêque dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à la CAF concernant l'investissement dans le matériel destiné à la livraison des repas

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du	Périgueux, le 21 OCT. 2014


Le Président,
Jacques AUZOU